

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ^{FCD} CONSERVATEUR EXT SPECIAL Section/Sécialité/Série : R.0000

Epreuve : NOTE DE SYNTHESE 101 Matière : 0468 Session : 2018

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La crise migratoire que connaît l'Europe depuis 2015 est venue rappeler, brutalement, que l'ouverture partielle des frontières ne vaut pas disparition des lignes de séparation. Qu'elles soient physiques ou symboliques, qu'elles distinguent des individus ou des Etats, les frontières constituent un objet mouvant qui il convient d'aborder dans toute son épaisseur. La présente note s'intéresse aux enjeux que la frontière soulève ; elle expose dans un premier temps les éléments témoignant d'un retour en force du concept, puis, dans un second temps, la nécessité de concevoir la frontière comme lieu de passage.

I - Retour de la frontière

A - Bâtir des murs

Si, en France, l'ère des fortifications et des « ceintures de fer » (M. Fouche) est révolue, la langue (« intra-muros ») et plus généralement, une forme d'« angoisse frangée des frontières » témoignent de la viracité de l'imaginaire des frontières. Ailleurs, des frontières se matérialisent de façon beaucoup plus visible : en dehors du cas « archaïque et absurde » (P. Levy) des deux Corées, des murs s'érigent aux Etats-Unis ou en Israël et se profilent en Europe. La présence de « moyens modernes » renforçant les frontières a empêché et ailleurs par totalement les tentatives de passage.

Sur le plan juridique, l'ouverture progressive des frontières des pays membres de l'Union européenne initiée en 1957 et concrétisée en 1985 par la création de l'espace Schengen, a connu des inflexions majeures. Il s'est agi, dans un premier temps, de mettre en place une politique migratoire sélectionnant les candidats extra-communautaires à l'immigration. Surtout, l'Union connaît une « crise existentielle majeure » (B. Loyer), qui s'est traduite par l'adoption de mesures sécuritaires : constitution d'une agence fédérale (Frontex) habilitée à intervenir aux frontières des Etats membres, insertion dans le code Schengen de la volonté d'établir un contrôle systématique, constitution d'une base de données des expulsions.

Ces tensions géopolitiques s'accompagnent d'un renforcement de tensions identitaires et communautaires : si la frontière sépare des territoires, elle oppose également des groupes sociaux.

B - Territoire et identité

Si le modèle de l'Etat-nation franc, selon M. Fauriol, son origine en France, la quête d'une coïncidence entre organisation bureaucratique, territoriale et « nation sûre de son destin singulier » ne lui est pas propre. L'hétérogénéité (le processus d'invention de frontières) est continu et, particulièrement dans le cas du Moyen-Orient, donne lieu à la multiplication de frontières, à leur déplacement rapide et, surtout, à des stratégies de construction d'identités communautaires généralement soutenues par les pays européens (O. Hanon). La frontière matérielle - le bornage - se double d'une frontière symbolique, fondée sur « un imaginaire de déplacement, d'invasion, de conflit international ».

A cette situation saisie au prisme de l'histoire, le regard anthropologique (G. Agui) oppose la complémentarité de l'identité et de l'altérité. L'enfermement identitaire conduit en effet à « la mort de la société et [...] de l'individu ».

La seule dimension spatiale ne permet donc pas de rendre compte de l'ensemble des fractures qui caractérisent les frontières, et il convient d'aborder également la façon dont elles se démultiplient.

C - Des frontières démultipliées

L'imaginaire de libre circulation qui accompagne les réseaux supranationaux a son revers : l'internaute navigue dans un espace circonscrit, défini par les traces de son activité antérieure (B. Patino). Dans cette solitude collective (« seul ensemble »), l'internaute est en outre confronté à des frontières temporelles : plongé dans le présent, il est soumis à des flux d'informations relevant d'une temporalité du « breaking news ».

L'isolement du soi vis-à-vis des autres et les ruptures temporelles ne sont cependant pas spécifiques à l'« hypersphère » (L. Herzog) : l'individu placé au-delà de la frontière connaît également trois types de figures : celle du « vétéran », citadin non citoyen, celle du « paria » reculé dans un camp ; celle de l'« évadé » enfin, dont l'horizon temporel ne connaît pas de limite.

On le voit, aborder la frontière sous l'angle du matériel ou de l'immatériel, du spatial ou du temporel, ou encore de l'identité, ou de l'altérité ne modifie pas le constat d'une pérennité, voire d'un renforcement de l'idée de frontière. Pourtant, l'ambivalence du concept comme sa capacité à survivre « à ses métamorphoses » devrait conduire à interroger les conditions d'une frontière « bonne à vivre » (R. Debray).

II - Seins et passages

A. Effetement du modèle de l'Etat-nation

En dépit des bouleversements récents des politiques migratoires européennes, la prise en considération des enjeux démographiques et économiques a conduit certains dirigeants européens à envisager les pays extracommunautaires - l'au-delà de la frontière - comme susceptibles de contribuer à la production de valeur (B. Loyer).

Dans une perspective intracommunautaire, le modèle de l'Etat-nation ne constitue plus vraiment, par ailleurs, le cadre de référence pertinent pour l'action publique : le cas des régions transfrontalières étudié par M. Fouchier montre que le niveau territorial sollicité par les échanges est celui de la collectivité régionale, voire de la métropole.

B. Vers une ville-monde ?

Le niveau urbain constitue justement le cadre privilégié par P. Lévy pour illustrer les conditions ^{de circulation} des hommes et des biens dans un espace mondial présenté sous l'angle de l'« archipel ». En concurrence sans être en conflit, les villes - ou du moins, les grands centres urbains - illustrent la relation de « compétition » qui contribue à l'innovation et à la croissance.

Dans cette page urbaine, la continuité spatiale semble pouvoir offrir un modèle pour l'effacement des frontières, en matière de commerce international notamment : prendre en compte les différents acteurs de la chaîne de production et leur contribution respective à la contribution de la valeur devrait mener à ne plus céder au « levure » qui est la frontière.

Le milieu urbain est également un espace où les « sphères », publiques et privées, entrent en continuité. Si l'espace public et ses lieux de sociabilité (clubs, cafés...) ont été l'apanage des hommes jusqu'aux années 1960 où la « femme étant queant à elle assignée au foyer » (L. Merzeau), la situation semble s'être (partiellement) équilibrée, au profit d'une restauration de continuité entre espace public et espace privé, et paradoxalement, d'une domination de valeurs individuelles : la mise en scène du soi, les phénomènes d'« extimité » illustrent la porosité des sphères publiques et privées.

C. Finis ou limes ?

L'indication entre l'individu et le réseau dessine ainsi une conception de l'identité renouvelée : elle n'est plus « un territoire à défendre [...] mais l'exercice d'une individualisation à l'intérieur de communautés » (L. Merzeau). L'une des conséquences de cette transformation que L. Merzeau associe à l'hypersphère tient à ce que l'individu ne se positionne plus sur une carte ou un territoire : il devient « carte vivante »,

La frontière n'est pas une ligne : plutôt que ligne de séparation entre soi et l'autre, entre l'individu et la communauté, la frontière est, aux yeux de l'anthropologue, un point de passage, un « lieu carrefour », doté des dieux - Éshu au Salvador - et de ses rites de passage.

Le diton ethnologique que propose R. Dobry est éclairant, à cet égard : toute frontière n'est pas finis ; toute frontier n'est pas border.